

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 23 février 2021 à 18 heures -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoints

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, DESERT Claire, HUE Valérie (*arrivée à 19 heures*), OMER Matthieu, SAUVAGEOT Anthony, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, REGENT Benjamin, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme GOUJON Sophie (pouvoir à Mme BRETTE), Mme BINARD Marine (pouvoir à Mme LE PAIH), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme TORRES Virginie, M. LEPREUX Alain

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-02-23/01 : Maison Henri IV – Convention de location salles d'exposition

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la trame de la convention de location des salles d'exposition de la Maison Henri IV et autorise Monsieur le Maire à la signer avec les exposants.

Délibération n° 2021-02-23/02 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de la commune, et de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 de la commune.

Délibération n°: 2021-02-23/03 : Motion de soutien des élus de Saint Valery en Caux en faveur du Lycée de la Côte d'Albâtre

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande la révision des mesures de réduction de la dotation des heures décidées par le Rectorat, et demande que soit organisée une réunion de travail avec les différents partenaires de l'Education Nationale, des collectivités, la Provisseure, des Parents d'élèves, sur les perspectives d'avenir du Lycée de la Côte d'Albâtre et les mesures possibles portées par chacun.

Délibération n° 2021-02-23/04 : Révision AP/CP Maison Médicale

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision de l'AP/CP du programme n° 4 : Maison médicale.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures

Le Maire,

Jean-François OUVRY